

< Magazine

## Compteur Linky : les 15 questions que l'on se pose



Voici à quoi ressemble le nouveau compteur Linky, vert anis. © ERDF

Linky, c'est le nom donné au compteur d'électricité nouvelle génération d'ERDF, la filiale d'EDF gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Ce compteur est dit "communicant". En effet, grâce à un concentrateur installé dans un poste de distribution, vos informations de consommation électrique vont être ponctuellement et automatiquement envoyées au distributeur, qui, lui, va les transmettre au fournisseur d'énergie pour établir notre facture. A l'inverse, le distributeur pourra intervenir à distance sans nécessiter votre présence.

Son avantage ? Il permet aussi le suivi de consommation d'électricité sur Internet (sur le [site ERDF](#)) de façon simplifiée et précise avec un décalage d'une journée.

< Compteur Linky : les 15 questions que l'on se pose

## Quand sera installé mon compteur Linky ?



En 2016, 3 millions de compteurs Linky seront installés. © ERDF

L'installation des [compteurs Linky](#) a déjà commencé dans les départements des Deux Sèvres, Vienne, Indre et Loire, Bas Rhin, une partie du Pas-de-Calais et quelques départements d'Ile de France.

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 prévoit le remplacement de tous les compteurs classiques. Les travaux de déploiement du compteur Linky s'étaleront sur six ans et la plupart des interventions auront lieu entre 2017 et 2020. Il est dès maintenant possible de connaître la date d'installation dans votre ville en entrant votre code postal sur [le site ERDF](#).

D'ici 2021, 35 millions de compteurs Linky seront installés. Le remplacement des compteurs sera terminée à Lyon d'ici à 2017, alors que le déploiement ne sera effectif qu'entre 2016 et 2021 à Marseille et Paris.

## Le changement de compteur concerne-t-il uniquement les clients EDF ?



Les compteurs Linky s'adressent à tous les consommateurs. © ERDF

**Non.** Les compteurs dits "intelligents" vont remplacer l'ensemble des compteurs électromécaniques d'ici 2021. Ce vaste projet est à la charge d'ERDF (Électricité Réseau Distribution France, filiale d'EDF) qui assure la gestion et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité. Les compteurs Linky seront installés chez vous quel que soit votre fournisseur d'énergie : EDF, Direct Energie, Engie, Planète OUI, Proxelia...

Ce sont des techniciens habilités, salariés d'ERDF ou d'une entreprise partenaire de Linky, qui se déplaceront pour installer le nouveau compteur. Ils seront reconnaissables avec leur badge contenant le logo "Partenaire Linky par ERDF" avec leur photo, leur nom, prénom et le nom de la société. Des autocollants avec le logo "Partenaire Linky par ERDF" devront également apparaître sur les véhicules de ces techniciens.

## Quand et comment vais-je être informé du changement de compteur ?



Un courrier d'ERDF vous informera de la pose. © Peter Titmuss / 123RF.com

Vous recevrez un courrier de la part d'ERDF au moins 30 jours avant la date de pose du compteur.

L'entreprise missionnée par ERDF pour installer le nouveau compteur doit prendre contact avec vous pour fixer un rendez-vous ou vous informer de son passage.

Votre présence est indispensable si le compteur est inaccessible depuis l'extérieur (s'il est dans la maison, l'appartement ou le garage par exemple). Elle n'est en revanche pas obligatoire si l'appareil est installé dans les parties communes ou dehors. Notez tout de même que votre présence permet le réglage du disjoncteur (le réglage de la puissance étant désormais intégré dans le compteur, le disjoncteur existant doit être réglé sur sa puissance maximale). Par la suite, ERDF vous préviendra de l'ouverture des nouveaux services par sms et/ou mail en fonction de votre choix.

Vous pouvez aussi, dès maintenant, vous rendre sur le site ERDF et rentrer votre adresse pour connaître la date d'installation dans votre ville.

## La pose du compteur Linky est-elle obligatoire ?



Que vous soyez propriétaire ou locataire de votre logement, vous ne pouvez pas refuser l'installation. ERDF est libre de remplacer l'ancien compteur.

© ERDF

**Oui.** Comme mentionné dans votre contrat EDF, le gestionnaire de réseau est libre de procéder au remplacement des appareils en fonction des évolutions technologiques. De plus, le déploiement des compteurs Linky est inscrit dans la loi de transition énergétique. Pour le moment, ERDF ne fait pas de forcing vu le faible nombre de refus enregistré. A l'avenir, refuser la pose de Linky pourrait avoir des conséquences selon UFC Que Choisir : *"Toutes les opérations se faisant à distance avec Linky, les déplacements pour les relevés de compteurs qui auraient dû être changés pourraient être facturés."* De plus, d'ici quelques années, tous les anciens compteurs en panne seront directement remplacés par un compteur communicant.

### Les collectivités locales peuvent-elles refuser ?

Les compteurs appartiennent exclusivement aux collectivités territoriales, qui délèguent ensuite leur exploitation aux gestionnaires de réseaux de distribution (ERDF sur 95% du territoire) ou aux entreprises locales de distribution. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) explique que les maires pourraient donc prendre un arrêté municipal d'interdiction des compteurs Linky mais cela supposerait qu'il y ait un risque grave ou imminent. Or, Linky n'est pas considéré comme un danger grave ou imminent pour le moment.

## Le compteur "intelligent" est-il gratuit ?



Le compteur ne sera ni facturé par ERDF, ni par les fournisseurs d'énergie. © ginasanders / 123RF.com

**Oui.** Vous ne payez pas le changement de votre compteur classique. Les frais de remplacement et d'installation sont à la charge du gestionnaire de réseau. L'intervention et la coupure durent en moyenne 30 minutes (de l'arrivée au départ du technicien).

Cependant, le déploiement de nouveaux compteurs n'est pas pour autant gratuit et, selon certaines associations, il sera facturé de façon indirecte pour le consommateur. Ce dernier paie en effet un "tarif d'utilisation du réseau public d'électricité" (TURPE), mentionné sur la facture sous le nom de "tarif d'acheminement", destiné à couvrir les frais d'acheminement de l'électricité. Le TURPE représenterait environ 35 à 45% du montant de la facture hors taxes. UFC Que Choisir craint notamment une augmentation du TURPE pour étaler la note d'ERDF jusqu'en 2020 et estime le coût à 128 euros par compteur.

Fabien Choné, Directeur Général Délégué de Direct Energie, assure lui qu'il n'y aura pas d'augmentation car, avec le compteur Linky, ERDF réalise entre 300 et 500 millions d'euros d'économies sur la gestion du réseau.

## Avec Linky, vais-je connaître ma consommation d'électricité en temps réel ?



Vous payez exactement ce que vous consommez mois par mois grâce au transfert quotidien des données de consommation.

© ERDF

**Non.** Avant Linky, le relevé de consommation d'électricité était effectuée tous les mois. Désormais, il sera réalisé une à plusieurs fois par jour, il deviendra possible de contrôler sa consommation énergétique - en différé d'un jour - sous forme graphique sur le site de votre fournisseur d'électricité. EDF a ainsi développé par exemple le service e-équilibre pour suivre sa consommation, la comparer à d'autres foyers et obtenir des conseils personnalisés pour faire des économies.

En revanche, l'arrêté de généralisation ne prévoit pas l'obligation pour le gestionnaire de vous fournir un "afficheur déporté", c'est à dire un écran qui vous indique en temps réel la consommation cumulée (jour/semaine/mois), l'historique des consommations, etc. Ce petit boîtier sera vendu par le fournisseur d'énergie mais on ne connaît pas encore son prix.

Selon Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie, "il permet de réaliser entre 5 et 15% d'économie par an."

L'afficheur sera en revanche gratuit pour les 3,7 millions de consommateurs en situation de précarité qui bénéficient du tarif social de l'électricité (TPN).

## Est-ce la fin des heures creuses et des heures pleines ?



Des offres tarifaires vont remplacer les heures pleines et les heures creuses. © Wavebreak Media Ltd / 123RF.com

**Oui.** Avec Linky, le compteur fonctionne désormais uniquement en heures pleines mais avec des forfaits adaptés, en principe, aux consommateurs. Les fournisseurs (EDF, Engie, Direct Énergie, etc.) vont remplacer le tarif "heures pleines-heures creuses" par des offres tarifaires adaptées aux besoins de chaque consommateur, avec une tarification horaire différenciée. Pour cela, le consommateur doit donner son accord pour transmettre les données sur ses habitudes de consommation.

Pour le moment, il y a de quoi être perdu. Le compteur communicant est capable de découper la journée en onze créneaux horaires et proposer onze tarifications différentes. "Les heures creuses ne sont donc plus imposées mais le plus adaptées possibles avec en plus une offre de services (pilotage de ses équipements lors d'un départ en vacances par exemple), explique Fabien Choné, directeur général délégué de Direct Energie. Le but pour les clients est de consommer moins et mieux." Le fournisseur Engie propose par exemple 30 % de réduction tout le week-end (par rapport au prix des heures pleines) aux 92 000 habitants du département d'Indre-et-Loire qui ont été équipés de compteurs Linky durant la phase d'expérimentation.

## Linky me permet-il de faire des économies ?



Des offres et services plus adaptés à votre consommation vont être proposés. © Ivan Kmit / 123RF.com

Oui... en théorie. Le changement de compteur n'entraîne pas de changement de contrat. Pour le moment, les (rares) offres proposées par les fournisseurs sont semblables à celles des compteurs classiques, mais avec parfois des abonnements plus élevés (liés aux nouveaux services proposés). Au fil du temps, les offres devraient s'adapter à votre consommation et vous faire faire des économies. C'est du moins ce que disent les brochures commerciales d'ERDF... Pour l'instant, peu d'études viennent prouver cela. Citons toutefois une étude effectuée auprès d'un bailleur social dans la banlieue lyonnaise dont les logements ont été dotés du compteur Linky. Il en est ressorti une économie de 10 à 12 % par an sur la note d'électricité des foyers.

Le système de facturation restera le même : une facturation mensuelle mais sur une consommation réelle plus fiable grâce aux transferts de données quotidiens.

## Le compteur Linky collecte-t-il des données personnelles ?



Les données sont cryptées et ne peuvent être ni communiquées ni vendues à des tiers sans votre accord. © Oleg Dudko / 123RF.com

Oui. La transmission des données est automatique (toutes les 10 minutes) pour permettre à ERDF la gestion de la fourniture de l'électricité et les réparations. Le fournisseur d'électricité va donc pouvoir déterminer les fortes hausses de consommation électrique et les périodes de calme... Il ignorera en revanche si elles sont dues à la télévision, au lave-vaisselle ou au chauffe-eau. Et aucune autre donnée ne transitera dans le système. ERDF pourra-t-il transmettre ces infos à d'autres acteurs ? Sur son site, la société explique que "Vos données de consommation vous appartiennent et ne peuvent être transmises sans votre accord (respect des recommandations de la CNIL)". Veillez donc à ne pas cocher la case "J'autorise ERDF à utiliser mes informations personnelles à des fins commerciales" si vous ne souhaitez pas qu'elles soient transmises à d'autres structures qu'ERDF. Car en effet, ces données intéressent beaucoup de monde : "Votre courbe de charge intéresse tout de même beaucoup de monde : votre fournisseur d'énergie comme EDF [...] mais également d'autres commerçants comme les vendeurs de fenêtres ou de pompes à chaleur" met en garde Canard PC Hardware dans son dossier d'avril-mai.

## Mon compteur Linky peut-il être piraté ?



Des hackers ont déjà réussi à pirater un compteur intelligent.

© Katarzyna BiaÅ, asiewicz / 123RF.com

**Oui mais...** Pour transférer les données à ERDF, le compteur Linky utilise un réseau électrique, appelé courant porteur en ligne (CPL). Dans un graphique, la CNIL a montré le niveau de précision du compteur Linky à partir de la connaissance en temps réel des variations de la consommation électrique transmises via ce réseau ; on sait par exemple si le logement est vide ou occupé. Le compteur pourrait donc devenir la cible de hackers malveillants selon certaines associations de consommateurs. *"Un cambrioleur pourrait ainsi "scanner" tout un quartier à la recherche de logements inoccupés, mais encore faut-il faire le lien entre le numéro de série du compteur et son propriétaire ; peu probable"* rassure Canard PC Hardware.

De plus, des algorithmes sophistiqués ont été mis en place pour repérer à chaque instant ce qui se passe sur un compteur : ouverture, variation subite d'une valeur et toutes les données sont cryptées.

## Le compteur Linky présente-t-il des risques pour la santé ?



ERDF l'assure : "Linky n'a aucun impact sur la santé, il respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français." © ERDF

**Non.** Le compteur est communicant, grâce au courant porteur en ligne (CPL), sur lequel est marqué des hyperfréquences. Selon l'association [les Robins des Toits](#), le système électrique CPL ne serait pas du tout prévu pour transporter ces hyperfréquences radiatives car il n'est pas blindé. En conséquence, la plus grande partie de l'énergie injectée serait rayonnée. De quoi accroître la pollution électromagnétique selon les membres de l'association, notamment pour les enfants, particulièrement sensibles à ce type d'ondes classé "cancérigène possible" par l'OMS.

Cependant, le rayonnement du Linky est très faible. Selon les évaluations réalisées par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), il est de 0,1 volt par mètre, soit 1 200 fois moins qu'un réfrigérateur et 500 fois moins qu'un aspirateur. Ajoutons également que le CPL est comparable à l'ADSL (même gamme de fréquences, même puissance maximale, même modulation). Pourtant, l'association Robin des Toits n'a jamais critiqué ce système.

## Le compteur Linky est-il dangereux ?



7 incendies s'étaient déclenchés dans les premiers mois d'installation. © Fernando Gregory / 123RF.com

Non si la pose est bien effectuée. Sur 300 000 compteurs déployés lors de l'expérimentation entre 2009 et 2011, huit incidents avaient été constatés. Selon le service communication d'ERDF, "ces départs de flammes [n'étaient] pas dûs au compteur lui-même mais à un échauffement lié à la pose du compteur, et plus précisément au serrage."

Le principal risque proviendrait donc d'une négligence lors de l'installation. Un risque inhérent à n'importe quel type de compteur. Le matériel a depuis été repensé. ERDF exige l'emploi de tournevis spéciaux (dynamométriques) et inflige des amendes aux sous-traitants en cas d'erreur.

## Linky permettra-t-il à mon fournisseur de couper mon électricité à distance ?



La gestion de compteurs peut désormais se faire à distance.

© designpics / 123RF.com

Oui. Avec Linky, le gestionnaire de réseau ERDF a la possibilité de couper la distribution d'électricité d'un abonné à distance en raison d'un déménagement par exemple. Il n'a donc plus besoin d'envoyer un agent sur place.

Néanmoins, pour les coupures en cas de factures impayées, le décret n°2008-780 du 13 août 2008 impose au fournisseur de faire un premier courrier, à l'issue d'une période de 15 jours à compter de la réception par le client de la facture. A défaut de paiement dans le délai, le fournisseur doit envoyer un deuxième courrier au client le prévenant de la coupure (ou la réduction de puissance) au moins 20 jours avant d'y procéder.

Outre les coupures d'électricité, ERDF peut également changer la puissance de votre compteur à distance en moins de 24 heures. Cela permet au consommateur d'adapter la puissance de son compteur sans prendre rendez-vous avec un technicien.



## Que faire de l'ancien compteur ?



Les compteurs actuellement en place dans les foyers sont de différentes générations, dont la plus récente remonte aux années 1990. Le compteur communicant Linky devrait remplacer 90 % de ces anciens compteurs. Lors du changement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.

Le compteur Linky sera posé à la place du compteur actuel. Les anciens compteurs seront récupérés au moment de la pose de Linky pour être recyclés. ERDF fait d'ailleurs appel aux entreprises qui souhaitent se positionner sur les marchés de recyclage des matériels déposés (principalement des compteurs) lors du déploiement du nouveau compteur communicant Linky.



Les compteurs "communicants" viennent remplacer les anciennes générations de compteurs mécaniques. © Dollatum Hanrud / 123RF.com